

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 15-360-1926 rapportant celui du 29 décembre 1923 affectant à la garde indigène un terrain sis à Boulaos.

n° 15-360-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 novembre 1926

Numéro JO  
n° 360 du 30/11/1926

Date du numéro  
30 novembre 1926

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 29 décembre 1923 portant affectation à la garde indigène d'un terrain sis à Boulaos, comme champ d'exercices ou de manœuvres et champ de tir

**Vu** l'arrêt du Conseil d'Etat en sa séance du 31 juillet dernier, mettant M. La Fay, industriel à Djibouti, en possession de la concession à lui accordée par arrêté du 6 octobre 1922

**Vu** le câblogramme ministériel du 29 octobre dernier prescrivant de rapporter l'arrêté précité

Le Conseil d'administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté du 29 décembre 1923 portant affectation à la garde indigène d'un terrain sis à de Boulaos , comme champ d'exercices où de manœuvres et champ de tir est rapporté. Art. 2. — Le présent arrêté, qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

TILLIER.